

Article 1. Objet

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») définissent les conditions de vente de produits de la Société FPPO FENETRES ET PORTES PVC DE L'OUEST SAS (la « **Société** ») à ses clients consommateurs (les « **Consommateurs** »). La Société et le Consommateur sont désignés collectivement les « **Parties** » ou individuellement la/une « **Partie** ».

1.2. Toute demande d'un Consommateur auprès de la Société implique l'acceptation sans réserve des CGV et annule tout autre document ou échange antérieur portant sur la Commande (telle que définie ci-après), ou postérieur et non formalisé par un avenant exprès, écrit et signé des deux Parties.

1.3. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment et sans notification préalable les CGV, qui s'appliqueront à toute nouvelle Commande, même liée par quelque moyen que ce soit à une Commande antérieure, et invite le Consommateur à en prendre connaissance dans leur intégralité à chacune de ses Commandes.

1.4. Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir de tout ou partie de l'un des droits quelconques qui lui est conféré au titre des CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement desdits droits.

1.5. Si l'une des clauses des CGV se révélait illégale pour quelque motif que ce soit, seules la ou les clauses en cause seraient réputées non écrites, les CGV étant maintenues intégralement dans toutes ses autres dispositions.

Article 2. Présentation des Produits

La Société propose à ses Consommateurs la fabrication et la vente de fenêtres, portes et produits connexes (les « **Produits** »).

Article 3. Commande

**ATTENTION : TOUTE COMMANDE
CONSTITUE UNE OBLIGATION DE
PAIEMENT.**

3.1. Le Consommateur adresse une demande à la Société pour l'achat de Produits et s'engage à communiquer en temps utiles à la Société et/ou à la demande de la Société, toute information nécessaire à l'établissement du Devis (telle que définie ci-après), et à tout moment, à la bonne exécution de la Commande (telle que définie ci-après).

3.2. Sur la base des informations communiquées par le Consommateur, la Société adresse au Consommateur un devis (le « **Devis** ») et les présentes CGV.

3.3. Le Devis est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission par la Société.

3.4. Durant sa période de validité, le Consommateur retourne à la Société le Devis signé paraphé, daté et accompagné du

paiement d'un éventuel acompte.

3.5. A réception du premier Devis signé par le Consommateur, la Société crée un compte client (le « **Compte Client** ») et vérifie la complétude des informations et documents nécessaires à la validation de la commande par la Société (la « **Vérification des Documents** »).

3.6. Dans un délai raisonnable à compter de la réception du Devis signé par la Société, et sous réserve de la Vérification des Documents, la Société adresse par tout moyen écrit au Consommateur une confirmation de Commande (la « **Confirmation de Commande** ») contenant les présentes CGV et les spécifications techniques relatives aux Produits. Le Consommateur s'engage à prendre connaissance de l'intégralité de la Confirmation de Commande et à la retourner signée à la Société dans le Délai de Modification (tel que défini ci-dessous), ou le cas échéant, à formuler toute éventuelle réserve auprès de la Société, par tout moyen écrit (courrier électronique, télécopie ou voie postale).

3.7. Toute éventuelle demande de modification et/ou de suspension de la Confirmation de Commande par le Consommateur devra être expressément formulée dans un délai de soixante-douze heures (72h) (le « **Délai de Modification** ») à compter de l'envoi de la Société et devra être acceptée par écrit par la Société (courrier électronique, télécopie ou voie postale).

Le Consommateur comprend et accepte que toute modification de la Confirmation de Commande réalisée après le Délai de Modification pourra entraîner une modification des dates de livraison.

3.8. La Confirmation de Commande est réputée valable et acceptée par les Parties à réception par la Société de la Confirmation de Commande expressément acceptée par écrit (courrier électronique, télécopie ou voie postale) par le Consommateur (la « **Commande** »).

Article 4. Prix

4.1. Les prix (ou à défaut le mode de calcul du prix) des Produits ainsi que les éventuelles réductions de prix, et tous frais supplémentaires susceptibles d'être exigibles par la Société, sont communiqués au Consommateur par la Société aux termes de la Confirmation de Commande, en euros, toutes taxes comprises ou hors taxe le cas échéant (le « **Prix** »).

4.2. La part du coût unitaire que la Société supporte pour la gestion des déchets de PMCB, tel que facturé par l'éco-organisme auquel la Société adhère, est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel du produit sans possibilité de réfaction.

Article 5. Conditions de règlement

5.1. Sauf dispositions contraires préalablement et expressément convenues par les Parties, chaque facture est adressée par tout moyen (électronique ou postal) et payable conformément aux mentions figurant sur ladite facture (les éventuelles factures d'acompte sont payables à réception). Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf mention contraire à la Commande.

5.2. En cas de non-paiement d'une seule facture à son échéance liée à une Commande en cours et/ou une Commande antérieure, la Société se réserve le droit de suspendre l'exécution des obligations mises à sa charge au titre de la Commande en cours, et notamment de suspendre la Livraison (telle que définie ci-après), et ce, jusqu'au paiement complet et effectif de la facture concernée.

5.3. Les factures non payées à leur échéance porteront intérêt à compter de leur date d'exigibilité et sans notification, sur la base d'un taux égal à trois (3) fois le taux légal en vigueur, augmenté de cinq (5) points de pourcentage.

5.4. En cas de retard de paiement, la Société pourra rechercher auprès de toute juridiction compétente une indemnisation au titre des frais engagés pour recouvrer auprès du Consommateur tout somme non acquittée en temps utile.

Article 6. Livraison – transfert de risque

6.1. Sauf accord contraire exprès des Parties, le transport est à la charge et aux risques de la Société. Le Produit est réputé livré lors de la remise physique du Produit au Consommateur au lieu de livraison convenu à la Confirmation de Commande, ou tout autre lieu préalablement et expressément convenu par les Parties (la « **Livraison** »).

6.2. Conformément à l'article 216-2 du Code de la consommation, en cas de décalage de la date Livraison prévue à la Confirmation de Commande, le Consommateur pourra résoudre la Commande, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, la Société d'effectuer la Livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécutée dans ce délai.

Article 7. Réserve de propriété

7.1. Le transfert de propriété de tout Produit est soumis :

- au complet respect par le Consommateur de ses engagements au titre de la Commande et des CGV ; et
- à l'encaissement effectif par la Société de l'intégralité du Prix correspondant, même en cas d'octroi de délais de paiement.

7.2. Le Consommateur s'interdit de porter atteinte et/ou de disposer de tout Produit tant que le Prix n'a pas été intégralement payé à la Société et s'engage à opposer aux tiers la réserve de propriété de la Société en toute circonstance.

Article 8. Garanties

8.1. En cas de mise en œuvre d'une garantie dont il bénéficie conformément et dans les limites de la loi applicable, le Consommateur s'engage à en informer la Société dans les meilleurs délais, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, ainsi qu'à saisir son assureur le cas échéant. La Société lui communiquera la procédure à suivre. Aucun retour ne pourra être effectué sans l'accord préalable, exprès et écrit de la Société.

8.2. Garantie de conformité

Le Consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité prévue à l'article L.217-4 du Code de la consommation qui dispose que « le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».

Les Produits doivent être conformes à la réglementation en vigueur et aux termes de la Confirmation de Commande c'est-à-dire (i) être propres à l'usage attendu de biens semblables, (ii) correspondre à la description faite et posséder les qualités présentées par la Société, et qu'un Consommateur peut légitimement attendre eu égard à toute communication, sous quelque forme que ce soit, faite par la Société, et/ou (iii) correspondre aux caractéristiques définies d'un commun accord avec la Société à la Confirmation de Commande, ou être propre à l'usage spécial voulu par le Consommateur et accepté par la Société le cas échéant.

LORSQU'IL AGIT EN GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE, LE CONSOMMATEUR :

- BENEFICIE D'UN DELAI DE DEUX (2) ANS A COMPTER DE LA DELIVRANCE DU PRODUIT POUR AGIR ;

- PEUT CHOISIR ENTRE LA REPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT, SOUS RESERVE DES CONDITIONS DE COUT PREVUES PAR L'ARTICLE L.211-9 DU CODE DE LA CONSOMMATION ;

- EST DISPENSE DE RAPPORTER LA PREUVE DE L'EXISTENCE DU DEFAUT DE CONFORMITE DU PRODUIT DURANT LES VINGT-QUATRE MOIS SUIVANT LA DELIVRANCE DU PRODUIT.

LA GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE S'APPLIQUE INDEPENDAMMENT DE LA GARANTIE COMMERCIALE CONSENTIE.

8.3. Garantie légale des vices cachés

LE CONSOMMATEUR PEUT DECIDER DE METTRE EN ŒUVRE LA GARANTIE CONTRE LES DEFAUTS CACHES DU PRODUIT AU SENS DE L'ARTICLE 1641 DU CODE CIVIL ET DANS CETTE HYPOTHESE, IL PEUT CHOISIR ENTRE LA RESOLUTION DE LA VENTE OU UNE REDUCTION DU PRIX CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1644 DU CODE CIVIL.

La Société répond pendant deux (2) ans à compter de la connaissance dudit défaut par le Consommateur des défauts inhérents au Produit et antérieurs à la vente, rendant le Produit vendu impropre à l'usage auquel il est destiné, et non décelable par le Consommateur au moment de la vente. Le Consommateur peut rendre la chose ou se faire restituer le Prix dans les conditions des articles 1644 et suivants du Code civil.

8.4. Garantie décennale (articles 1792 à 1792-2 du Code civil)

La Société est responsable, sauf si la Société prouve que les dommages proviennent d'une cause étrangère, pendant dix (10) ans à compter de la réception d'un ouvrage au sens des articles précités du Code civil, auquel est intégré un Produit, des dommages, (i) qui compromettent la solidité dudit ouvrage ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination, même résultant d'un vice du sol, et (ii) qui affectent la solidité des éléments d'équipement de l'ouvrage, mais seulement lorsque ceux-ci font indissociablement corps avec les ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert (i.e. dont la dépose, le démontage ou le remplacement ne peut s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage).

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée si cette dernière rapporte la preuve que les dommages proviennent d'une cause étrangère aux Produits.

8.5. Garantie biennale (Article 1792-3 du Code civil)

Les Produits intégrés à un ouvrage font l'objet d'une garantie de bon fonctionnement d'une durée minimale de deux (2) ans à compter de la réception dudit ouvrage par le Consommateur, hors effets de l'usure normale ou de l'usage.

Article 9. Assurances

La Société déclare être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle et avoir souscrit à toute assurance légalement obligatoire dans le cadre de son activité au titre de la Commande, et ce, auprès d'une compagnie notoirement solvable.

La Société s'engage à maintenir cette couverture d'assurance pendant toute la durée de la Commande.

Article 10. Responsabilité

10.1. LE CONSOMMATEUR ACCEPTE EXPRESSEMENT QUE LA SOCIETE NE POURRA ETRE TENUE QUE DES PREJUDICES IMMEDIATS ET DIRECTS RESULTANT D'UNE INEXECUTION OU MAUVAISE EXECUTION CONTRACTUELLE, A L'EXCLUSION DE TOUT PREJUDICE INDIRECT ET/OU IMMATERIEL SUBI (TELS QUE LA PERTE DE CHANCE, DE DONNEES, D'EXPLOITATION, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, L'ATTEINTE A L'IMAGE, ETC.).

10.2. LA SOCIETE RAPPELLE AU CONSOMMATEUR QU'IL EST SEUL ET PLEINEMENT RESPONSABLE DE L'UTILISATION DES PRODUITS.

10.3. Exclusions de responsabilité

SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS IMPERATIVES APPLICABLES, LA SOCIETE NE SAURAIT NOTAMMENT ETRE RESPONSABLE D'UN DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT AYANT POUR CAUSE (I) L'UTILISATION ANORMALE ET/OU NON CONFORME AUX CGV, A LA CONFIRMATION DE COMMANDE, A LA DOCUMENTATION TECHNIQUE, A LA LEGISLATION APPLICABLE ET/OU A LA DESTINATION DES PRODUITS, (II) LA MODIFICATION OU ALTERATION VOLONTAIRE MEME MINEURE DES PRODUITS, (III) LA COMBINAISON DES PRODUITS AVEC UN OU DES ELEMENTS QUELS QU'ILS SOIENT NON FOURNIS OU CERTIFIES PAR LA SOCIETE, (IV) L'INTERVENTION D'UN TIERS NON HABILITE PAR LA SOCIETE POUR UNE REPARATION ET/OU TOUTE OPERATION PORTANT SUR LES PRODUITS, (V) LA PRESTATION D'UN TIERS (E.G. D'UN BUREAU D'ETUDE, LE(S) POSEUR(S)), (VI) LA NEGLIGENCE DU CONSOMMATEUR, OU (VII) UN CAS DE FORCE MAJEURE.

10.4. EN TOUT ETAT DE CAUSE, IL EST EXPRESSEMENT CONVENU ENTRE LES PARTIES QUE LE TOTAL TOUTES CAUSES CONFONDUES DES INDEMNITES, DOMMAGES ET INTERETS, FRAIS DE TOUTE NATURE QUI SERAIENT SUPPORTES OU VERSES PAR LA SOCIETE EN FAVEUR DU CONSOMMATEUR EN APPLICATION D'UNE DECISION DE JUSTICE DEFINITIVE OU D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL PREALABLEMENT ACCEPTE PAR LA SOCIETE, NE POURRA EXCEDER UN PLAFOND GLOBAL TOUTS LITIGES CONFONDUS D'UN MONTANT EGAL AU PRIX HORS TAXES FIGURANT A LA COMMANDE ET EFFECTIVEMENT ENCAISSE PAR LA SOCIETE (HORS TAXE LE CAS ECHEANT) AU TITRE DE LA COMMANDE OBJET DU LITIGE.

Article 11. Propriété Intellectuelle

11.1. La Société est titulaire et/ou investie des droits de propriété intellectuelle portant sur :

- tout support de communication sous quelques forme et nature que ce soient (notamment les supports promotionnels, tout site Internet, la documentation commerciale et les conditions d'utilisation) et/ou tout signe distinctif (notamment les marques), utilisés par la Société dans l'exercice de ses activités ; et/ou
- les Produits (notamment les éventuels titres de dessins et modèles, droits patrimoniaux d'auteur portant sur toute création

éventuellement originale au sens du Code de la propriété intellectuelle et/ou brevet) (ci-après les « **Droits de Propriété Intellectuelle de la Société** »).

11.2. Sauf accord contraire préalable écrit entre les Parties, le Consommateur reconnaît et accepte que la Commande n'emporte aucune cession ou concession à son profit des Droits de Propriété Intellectuelle de la Société.

11.3. Sauf accord préalable écrit et exprès de la Société et sans préjudice des droits qui lui sont accordés par la loi applicable, le Consommateur n'est pas autorisé :

- à reproduire et/ou représenter les éléments visés à l'**Article 11.1** ; et
- à déclarer et/ou déposer des demandes de titre de protection par le droit de la propriété intellectuelle devant une autorité quelle qu'elle soit, y compris à l'étranger, portant sur tout ou partie de ces éléments.

Article 12. Confidentialité

Le Consommateur s'engage à respecter une obligation de confidentialité à l'égard des informations communiquées par la Société (notamment concernant l'organisation, les techniques commerciales et le savoir-faire de la Société) et/ou dont il aurait connaissance au cours de l'établissement et/ou de l'exécution d'une Commande.

Article 13. Force majeure

13.1. En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, les obligations des Parties au titre de la Commande ne pouvant être exécutées du fait dudit événement, seront suspendues pendant la durée du cas de force majeure et reprendront dès la cessation de ce dernier.

13.2. L'inexécution d'une Commande imputable à un cas de force majeure ne pourra faire l'objet d'aucun recours. En cas de survenance d'un tel événement empêchant la Société de respecter ses engagements, la Société s'engage à en informer le Consommateur dans les plus brefs délais.

13.3. Les Parties pourront librement résilier la Commande en cas de persistance du cas de force majeure au-delà de soixante (60) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, sans qu'aucune Partie ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 14. Données Personnelles

14.1. Le Consommateur reconnaît et accepte expressément que les données à caractère personnel collectées par la Société (i.e. toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs

éléments qui lui sont propres, ci-après, les « **Données Personnelles** ») lors de la création du Compte Client et de l'établissement et de l'exécution de la Commande feront l'objet d'un traitement automatisé par la Société dans le respect des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« **RGPD** ») et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (ci-après désignés ensemble avec toute autre texte applicable à la protection des Données Personnelles, la « **Règlementation Applicable** »), pour la gestion des relations Consommateurs et prospects, ainsi que l'exécution de la Commande, par le personnel de la Société, de ses sous-traitants et prestataires en charge de l'exécution de la Commande.

14.2. Les Données Personnelles collectées par la Société portent sur les noms, prénoms, numéro de téléphone, numéro de télécopie, adresse de messagerie électronique et adresse postale des personnes concernées.

14.3. La durée de conservation des Données Personnelles ne peut dépasser trois (3) années après la fin de l'exécution de la dernière Commande du Consommateur et/ou du dernier contact émanant du Consommateur. Dans le cadre de l'établissement et de l'exécution de la Commande, les Données Personnelles peuvent être communiquées par la Société à :

- tout sous-traitant présentant les garanties appropriées au regard de la Règlementation Applicable ;
- toute société contrôlée par la Société, contrôlant la Société ou sous contrôle commun au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

La Société peut devoir communiquer tout ou partie des Données Personnelles à des autorités judiciaires ou administrations compétentes en application du droit applicable ou dans le cadre de décisions impératives. La Société s'engage à limiter la communication des Données Personnelles à ce qui est expressément et limitativement requis.

14.4. Les personnes concernées bénéficient des droits d'opposition au traitement et à la prise de décision individuelle automatisée, d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation du traitement, et de portabilité des Données Personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

14.5. Les personnes concernées exercent

leurs droits au titre du présent Article en s'adressant à la Société aux adresses postale ou électronique figurant au pied des présentes.

Article 15. Résolution pour faute

15.1. Sans préjudice des autres dispositions des CGV et de tous dommages-intérêts auxquels pourrait prétendre la Partie non défaillante, chacune des Parties pourra résoudre toute Commande de façon anticipée en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une des obligations lui incombant au titre de la Commande.

15.2. La résolution prendra effet de plein droit quinze (15) jours calendaires après réception ou première présentation d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Partie défaillante, et restée infructueuse.

Article 16. Élection de domicile – droit applicable – juridictions compétentes

16.1. Les Parties font élection de domicile à leur domicile ou siège social.

16.2. LA COMMANDE ET LES CGV SONT SOUMISES A LA LOI FRANÇAISE.

16.3. En cas de litige, les Parties rechercheront une solution amiable en notifiant à l'autre Partie par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception sa volonté de faire valoir cette clause.

16.4. Le Consommateur est informé, conformément aux dispositions de l'article L.612-1 du Code de la consommation, qu'il a en tout état de cause la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle des litiges de consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Conformément aux dispositions des articles L.616-1 et suivants, et R.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Consommateur est informé qu'il peut s'adresser au Centre de médiation et de cyber-services MEDICYS (73 boulevard de Clichy 75009 Paris - <https://medicys-consommation.fr/>), sous réserve de s'être adressé sans succès à la Société eu égard à ce litige, et ce dans les douze (12) mois précédant l'introduction de la médiation de la consommation.

16.5. A défaut d'issue amiable, et dans les conditions légales applicables aux litiges de consommation le cas échéant, chaque Partie sera libre de saisir la juridiction compétente.

Article 17. Droit de rétractation applicable en cas de Commande conclue à distance ou hors établissement au sens de l'article L221-1 du Code de la consommation, hors foires et salons

17.1. Droit de rétractation

Le Consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.

17.2. Exception : Produits confectionnés sur mesure

Le droit de rétractation prévu à l'**Article 17.1** ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de Produits confectionnés selon les spécifications du Consommateur ou nettement personnalisés.

17.3. Modalités d'exercice du droit de rétractation

Lorsqu'il est applicable, le délai mentionné à l'**Article 17.1** court à compter du jour de la réception du Produit par le Consommateur ou un tiers, autre que le transporteur désigné par lui. Pour les contrats conclus hors établissement, le Consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion de la Commande.

Dans le cas d'une Commande portant sur plusieurs Produits livrés séparément ou dans

le cas d'une Commande d'un Produit composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier Produit ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de Produits pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier Produit.

Pour exercer le droit de rétractation, le Consommateur doit notifier à la Société, aux coordonnées indiquées au pied des présentes, sa décision de rétractation de la Commande au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

Un modèle (non-obligatoire) de formulaire de rétractation prévu à l'article R221-1 du Code de la consommation est annexé aux présentes.

17.4. Effets de la rétractation

En cas de rétractation de la Commande par le Consommateur conformément aux dispositions des **Articles 17.1** et **17.3** des présentes, la Société rembourse tous les paiements reçus du Consommateur, y compris

les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du choix par le Consommateur d'un mode de livraison autre que le mode le moins coûteux de livraison standard proposé par la Société) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter de la réception de la décision de rétractation de la Commande. La Société procède au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Consommateur pour l'usage d'un autre moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Consommateur.

La Société enlève le Produit à ses propres frais, à l'exception des coûts directs de renvoi qui sont à la charge du Consommateur. Le Consommateur est responsable de la dépréciation du Produit résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du Produit.

Nom et prénom du signataire :

Date :

Signature du Consommateur :

MODELE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION A RETOURNER A LA SOCIETE EN CAS D'EXISTENCE ET EXERCICE PAR LE CONSOMMATEUR
DE SON DROIT DE RETRACTATION

(sous réserve des conditions légales d'exercice du droit de rétractation)

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services
(*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Date :
notification du présent formulaire sur papier) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de

(*) Rayez la mention inutile.